**Motion relative à la refonte de la tarification de la restauration scolaire (élèves et commensaux) à compter du 1er janvier 2013**

*Le Conseil d'Administration de la cité Jean Renoir, réuni ce mardi 18 décembre 2012, s'accorde à porter une appréciation critique quant à la refonte de la tarification de la restauration scolaire décidée par le Département* :

Certes, la mise en œuvre de cette décision semble guidée par un réel souci de justice sociale (progressivité de la tarification, gel de la hausse des prix pour les trois premières classes), il n'en reste pas moins qu'une majorité de familles s'apprête à subir une augmentation des tarifs de la restauration scolaire aussi inédite que douloureuse dans le contexte économique et social actuel.

Le calendrier d'application - 1er janvier 2013 - est en lui-même un facteur aggravant : par son absence de progressivité, la réforme prend de court les familles puisque, à l'heure des inscriptions - c'est à dire à l'automne dernier – elles ne pouvaient anticiper une telle hausse des tarifs.

Le Conseil d'Administration de la cité Jean Renoir déplore donc cette refonte de la tarification de la restauration scolaire et demande au Conseil Général de revoir celle-ci.